



En 2021,
je soutiens les projets
d'ouverture sociale, artistique
et écologique de l'École alsacienne



Contact École alsacienne
Valérie Sofroniades
sofroniades@ecole-alsacienne.org / +33 (0)1 44 32 04 70



Chers parents,
Chers anciens élèves, Chers amis,

La solidarité entre les familles de l'École alsacienne et l'ouverture sociale sont au cœur du projet de l'École et au centre de votre générosité.

Les lauréats Charcot de l'École témoignent combien vos dons leur ont ouvert des portes auparavant inaccessibles. Grâce à vos dons en 2020, l'École a pu étendre ce projet du lycée à la classe de 6^{ème} avec le financement d'un cycle complet de Bourses Charcot pour des collégiens.

Nous maintenons l'indispensable Fonds d'Urgence Familles afin que les familles fragilisées par la crise sanitaire puissent maintenir leurs enfants à l'École.

Enfin, l'École alsacienne prend des engagements nouveaux pour encore plus mettre l'écologie et la culture au cœur de la vie des élèves. Avec vos dons, un mur végétal sera installé à l'École et un artiste plasticien y sera accueilli en résidence au 1^{er} trimestre 2022 ; grâce à ce projet « Villa alsacienne », l'artiste travaillera avec les élèves et les professeurs puis offrira une œuvre à l'École.

D'avance, merci pour votre générosité.

Pierre de Panafieu

Alain Grangé-Cabane

Micheline Kingston

Marine Nahooray

Directeur de l'École alsacienne

P^{dt} de l'École alsacienne

Pdte de l'Association des Parents d'Élèves de l'EA

P^{dte} de l'Association des Anciens Élèves de l'EA



1^{er} projet : Bourses Charcot aux Collège et Lycée

Financée depuis 2019 grâce aux dons, cette action d'égalité des chances est une réussite pour les lycéens et pour l'École.

Depuis 2020, les Bourses Charcot permettent en outre la prise en charge d'une scolarité complète au *collège* de l'École alsacienne.

Grâce à vous, l'École a, en effet, pu financer trois nouvelles bourses Charcot Lycée et préparer l'accueil de deux collégiens dès la 6^{ème} pour la rentrée 2021.

Objectif

60 000 € pour financer la scolarité de lauréats Charcot au collège et lycée

Soit financer les frais de scolarité, demi-pension, voyages scolaires, activités annexes ... de plusieurs nouveaux lauréats Charcot aux collège et lycée.

- 1 don de 500 € (170 € après déduction IR) finance deux semaines de collège d'un lauréat Charcot.
- 1 don de 2.000 € (500 € après déduction IFI) finance 2 mois de scolarité.
- 1 don de 8.000 € (2.000 € après réduction IFI) finance une année de scolarité complète.

2^{ème} projet : Fonds d'Urgence Familles

Alors que la crise sanitaire se prolonge, assurer la continuité pédagogique impose de préserver la scolarité d'un enfant malgré les difficultés financières de ses parents. Pour qu'aucun enfant ne soit contraint de quitter l'École alsacienne pour des raisons financières. Comme en 2020, nous vous proposons d'orienter votre don individuel ou d'entreprise pour renforcer le Fonds d'urgence Familles de l'École alsacienne.

Objectif

60.000 € pour renforcer le Fonds de Solidarité

soit l'équivalent du soutien à 30 à 40 enfants dans les 6 prochains mois.

- 1 don de 1.000 € (340 € après déduction IR) finance 1 trimestre de scolarité.
- 1 don de 3.000 € (750 € après IFI) finance 1 an de frais de scolarité.

3^{ème} projet : Résidence d'artiste

Parce que la crise sanitaire a rendu inaccessible la culture vivante à nos enfants, l'École alsacienne souhaite, dès janvier 2022, lancer la « Villa alsacienne », projet de création artistique au contact des élèves.

L'École alsacienne propose d'accueillir en 2022 un(e) artiste plasticien(ne) francophone en résidence pendant un trimestre ; ce créateur travaillera avec les élèves et concevra une œuvre qu'il léguera à l'École pour enrichir son patrimoine artistique. Grâce à vos dons, l'École pourra lancer un appel à projets et un jury sélectionnera l'artiste plasticien(ne).

Nous vous proposons d'orienter votre don individuel ou d'entreprise vers la Villa alsacienne.

Objectif

25.000 € pour accueillir
un(e) artiste en résidence

soit l'équivalent d'un trimestre de rémunération de l'artiste (1.500 €/mois) + installation d'un atelier + cours artistiques avec les élèves.

→ 1 don de 2.000 € (680 € après déduction IR) finance 1 semaine de résidence artistique.

→ 1 don de 8.000 € (4.000 € après IS) finance 1 mois de résidence

4^{ème} projet : Mur végétal

Afin d'accroître la sensibilité de nos enfants au végétal et leur contact avec le vivant, l'École alsacienne se propose d'aménager un mur végétal de 100 m² près d'une cour de récréation. Les contacts ont déjà été pris avec des spécialistes, ayant une expertise d'économie circulaire avec une offre associant matériaux recyclés et récupération des eaux pluviales.

Nous vous proposons de participer au financement de ce projet.

Objectif

25.000 € pour installer
le mur végétal

→ 1 don de 250 € (85 € après déduction IR) finance 1 m² de mur

→ 1 don de 12.500 € (5.000 € après IS) garantit le lancement du projet

Orientez votre impôt vers les projets de l'École alsacienne !

Infos à jour
Mai 2021

IR - Impôt sur le Revenu

Votre don avant le 31/12/21 bénéficie de 66% de réduction d'impôt.

Ex : un don de 1.000 € à l'École alsacienne ne vous coûte que 340 € (don maximum : 20 % du revenu net imposable).

IFI - Impôt sur la Fortune Immobilière (ex ISF)

Votre don avant le 08/06/21 pour l'Île de France (dates différentes pour les autres départements) bénéficie de 75% de réduction d'impôt IFI 2021. Un don effectué après juin 2021 concernera votre déclaration IFI 2022.

Ex : un don de 5.000 € ne vous coûte que 1.250 € (réduction fiscale maximum de 50.000 €/ an soit un don maximal de 66.667 €).

IS - Impôt sur les sociétés

60 % de réduction de votre don avant la clôture de votre exercice fiscal.

Depuis 2020 ! Le don de votre entreprise est limité à 5‰ du CA ou au plafond alternatif de 10.000 € de don.

Pour rappel, l'École ne bénéficie pas de la taxe d'apprentissage.

Oui je fais un don à l'École alsacienne et je choisis :

- 500 €
- 1.500 €
- 3.000 €
- autre montant :
- le Fonds d'Urgence
- les Bourses Charcot
- Je laisse l'École alsacienne affecter mon don
- la Résidence d'artiste
- le Mur végétal

Par *virement* sur le compte Crédit Mutuel

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0223 9114 128 / BIC : CMCIFR2A

Ou par *chèque* à l'ordre de «École alsacienne» par courrier à :

École alsacienne / Valérie Sofroniades

109, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 Paris

NOM PRENOM

ADRESSE

EMAIL

Je donne mon accord pour que l'École alsacienne, l'APEEA et l'Association des Anciens Élèves de l'EA conservent mes coordonnées en respect avec la Réglementation Générale de Protection des Données.